



Informations diverses



Du 07 février 2021

N° 11

Information importante :

Le Secrétariat du Comité 77 est assuré les :

~~Lundi Jeudi et Vendredi de 9h00 à 17h30
Mardi de 9h15 à 15h45~~

Au vu de la situation sanitaire le secrétariat du Comité sera tenu en télétravail à compter du 14 janvier 2021

Adresses emails indispensables pour communiquer :

Comité 77 : natation77@orange.fr

Président du Comité : president.cdnatation77@orange.fr

Trésorier : pego.segret@wanadoo.fr

Secrétaire général : secretaire-ge.nation77@orange.fr

Commission Sportive : nat-courses.natation77@orange.fr

Commission des Officiels : pego.segret@wanadoo.fr

Commission E.N.F : enf.natation77@orange

Pour toutes questions ou demandes vous utilisez les mails :
natation77@orange.fr ou compta.natation77@orange.fr

Attention : il est nécessaire de respecter les horaires du couvre-feu (retour à domicile au plus tard à 18h en France métropolitaine et Corse).



Conseil Départemental de Seine et Marne

Campagne demande de subvention Fonctionnement club proposé par le Conseil Départemental de Seine et Marne à commencer, elle se termine le **Lundi 22 février 2021 au plus tard.**

Il est nécessaire de remplir une demande de subvention en ligne sur le site du Conseil Départemental : <https://seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/fonctionnement-des-comites-sportifs-et-athletes-potentiels>

Si cela n'est pas déjà fait, vous créez un compte.





Assemblée Générale Ordinaire le 06 février 2021 du Comité Départemental de Natation



L'appel des clubs montre 23 clubs présents ou représentés :

C.N du Val d'Europe - Coulommiers Natation - C.N.Fontainebleau Avon -Lagny sur Marne Natation -Les Aquari-
nes – C.S.Meaux Natation - C.N.Melun Val de Seine - C.S.Montereau -Nangis Natation - C.N Ozoir la Ferrière -
A.S.Emerainville - Provins Natation- A.S.Savigny le Temple -U.S.Vaires Natation - C.N.Val Maubuée -U.S.Vaires
Natation Synchro - A.S.Chelles Natation - C.N du Val d'Europe -Aquatic Club Clayes Souilly - Aqua Club Pontault/
Roissy- Les Sirènes d'Ozoir–Moissy Sport Natation - C.N.D La Ferté sous Jouarre sur 27 clubs affiliés,
soit **7165 voix**.

Présence des membres du Comité Directeur :

Présents : Patrick ASHFORD - Pierre SEGRET- Pierre LOUBIERE -Brigitte FONTAINE -Sylvie CAUDRILLER- Franck
BENAZET- Angélo GIUSEFFI -Patrice BICH -Cécilia GAGNEUX -Gislaine LAURENDEAU - Pascale GAVIRA -Patrick
SOULIE -Roseline GIUSEFFI

Assistes : Marie Pierre BEURRIER - Lucie VALENTIN

Excusé : Eric WARGNIER

Absents : Philippe ZINSMEISTER -Philippe PERIGAUD

Le président Patrick ASHFORD **présente les nouveaux présidents** de clubs et leur souhaite la bienvenue.

Mme Betty CHAULIAGUET Aqua Club Pontault/Roissy

Mme Sonia DJOUDI AQUATIC CLUB CLAYE-SOUILLY

Mme Joanne HALADJIAN AS EMERAINVILLE

Mme Chantal RIVET C.A.N SAINT-FARGEAU PONTIERRY

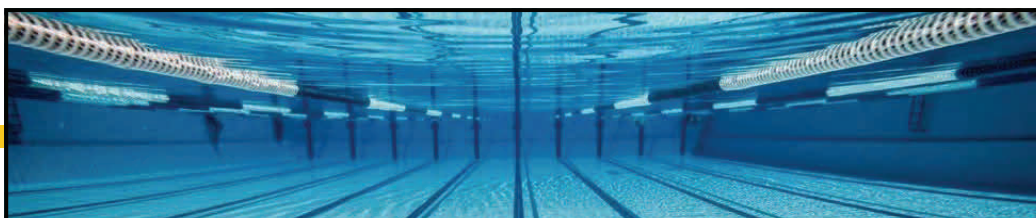
Mr David DUCHAUFFOUR LAGNY-SUR-MARNE NATATION

Mr Paul-Georges DE OLIVEIRA US VAIRES

Mot du Président : Avec un certain décalage Patrick ASHFORD présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle
année en souhaitant que celle-ci soit meilleure que 2019. Surtout une meilleure santé pour chacun et vos fa-
milles en cette période difficile.

Il rappelle cette Assemblée Générale du Comité est ordinaire mais pas très ordinaire dans son déroulement en
raison d'une situation sanitaire particulière qui nous oblige à innover pour la tenir dans le respect des règles
sanitaires. Avec un deuxième temps pour juin 2021, ou nous procéderons aux élections du nouveau Comité
Directeur.

Cette assemblée Générale s'est déroulée en visioconférence où tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités.





Madame la Ministre Déléguée aux Sports
Roxana MARACINEANU
95 Avenue de France
75650 PARIS Cedex 13

Clichy, le vendredi 22 janvier 2021

Madame la Ministre déléguée,

Me voilà une fois de plus contraint de vous écrire afin de vous sensibiliser à la situation catastrophique de la Fédération Française de Natation et de l'ensemble de ses clubs.

Depuis plusieurs mois, le cœur de la natation française bat au rythme des annonces Gouvernementales que je ne conteste bien évidemment pas eu égard à la situation sanitaire de l'hexagone.

Avec bon nombre de faux départs pour la reprise des activités, les dirigeants de nos structures affiliées sont désespérés et démoralisés par la situation actuelle, ne voyant aucune issue, ni perspective de reprise des activités natatoires et sport-santé.

Dans mon dernier courrier, je vous ai interpellée sur le plan de soutien qui, à ce jour, est très loin de répondre aux besoins et aux enjeux de la FFN et de ses 1300 clubs, des 2,6 millions d'euros de perte financière et des 103.000 licences de retard. Pour mémoire, nous sommes la 4^{ème} fédération la plus impactée financièrement.

Plus que jamais, et afin de se projeter dans l'après crise, nous sommes dans l'attente d'un échéancier chiffré relatif au plan de relance envisagé par votre ministère. Sans un soutien fort de votre part, même avec une reprise rapide, de nombreux clubs déjà très affaiblis disparaîtront du paysage fédéral.

Comme vous le savez, l'activité physique est un ingrédient essentiel au bien-être et à l'épanouissement de chaque individu et plus encore en cette période de pandémie mondiale. La commission d'enquête sur les effets de la crise de la COVID 19 sur la jeunesse pointe notamment une aggravation inquiétante de l'obésité infantile. Par ailleurs, l'arrêt brutal depuis le mois de mars des activités, risque d'augmenter dangereusement le nombre de noyades ainsi que de générer un grand retard dans l'apprentissage de la Natation qui doit être tout aussi prioritaire que l'éducation scolaire.

Pour toutes ces raisons je vous demande de bien vouloir permettre l'accès aux piscines dans lesquelles aucun cluster n'a été répertorié, à nos licenciés, comme aux scolaires, mais aussi d'envisager dès maintenant les modalités claires d'un plan de soutien au réseau fédéral.

Dans l'espoir que mes propos retiendront votre attention et un écho favorable,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre déléguée, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Président

Gilles SEZIONALE

304, rue Martrou - CS 70052 - 92583 Clichy Cedex - T+33 (0) 1 70 48 45 70 - ffn@ffnatation.fr - www.ffnatation.fr

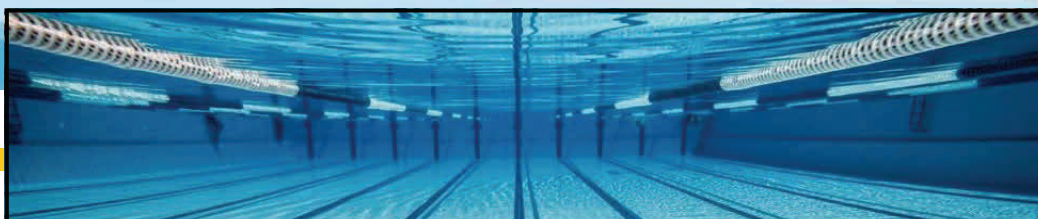




Tableau des mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport

Version au 15 janvier 2021



MESURE DE SOUTIEN	DÉTAIL MESURE	CONTACT / INFORMATION
ASSOCIATIONS		
Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport (15M€)	Aides d'urgence pour les associations les plus en difficulté, aides ponctuelles à l'emploi de jeunes et l'organisation de séjours sportifs pendant les vacances scolaires	https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2020-05-27_annaire_referents_dr_dd_part_territoriale.pdf
Crédit d'impôt bailleur	Qui permet une réduction des charges fixes pour les associations fermées administrativement ou connaissant une baisse significative de leur CA	DDFIP / Médiateur des entreprises
Prise en charge de l'activité partielle	Pour les associations employées fermées totalement ou partiellement dès 1 salarié 100 % de leur rémunération nette dans la limite de 4,5 fois le SMIC	http://direccte.gouv.fr/
Prêts Garantis par l'État (PGE)	La garantie de l'État s'élève à 70 % du montant du prêt. Pour les plus petites entreprises (PME), elle peut couvrir 90 % du prêt. Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires	Établissement bancaire / BPI France
Prêts directs de l'État	Jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés ; 50 000 € pour les entreprises de 10 à 49 salariés, pour les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de PGE.	Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)
Fonds de solidarité	Aide financière (jusqu'à 10 000 € par mois) en cas de fermeture administrative ou de diminution du CA d'au moins 50 % pour couvrir les charges fixes indemnisation ou indemnisation à hauteur de 20 % du CA 2019 jusqu'à 200 K/mois (à partir de décembre 2020)	DDFIP https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro
Exonérations de cotisations sociales patronales	Pour les associations de moins de 250 salariés fermées administrativement ou connaissant une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50 %	www.urssaf.fr
 Aide pour soutenir la création d'un emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution »	Aide ponctuelle ou pluriannuelle pour soutenir la création d'emplois dans des associations sportives pour des jeunes de moins de 25 ans habitant prioritairement au sein de zones carencées (QPV, ZRR...)	Agence nationale du Sport : agence-dft@agencedusport.fr
 Aide pour soutenir la reprise sportive et la prise de licences en cas de baisse	Pour financer en urgence les actions de soutien à la reprise des clubs et pour accompagner les structures les plus en difficulté en raison de la crise sanitaire.	Pour déposer votre dossier de demande de subvention : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/
Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) pour soutenir le fonctionnement général ou les projets innovants	Ce fonds est géré au niveau départemental et s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations.	https://www.associations.gouv.fr
Fonds dédié pour les associations de l'ESS	Subvention directe de 5 000 € pour les associations de 1 à 3 salariés et de 8 000 € pour les associations de 4 à 10 salariés. L'aide est conditionnée à un diagnostic de la situation économique et financière.	https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess
Aide pour favoriser le recrutement en apprentissage et en contrat de professionnalisation	Notamment pour les associations de moins de 250 salariés sans condition : 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans et 8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus) pour la 1 ^{ère} année du contrat	0 805 549 549
Numéro vert de Bercy 0806 000 245 Médiateur des entreprises : https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises  GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  0 800 130 000 (appel gratuit)		
Financement de missions de Service Civique	5 000 missions consacrées au sport pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap Aide de l'État aux jeunes (473 € nets par mois), Aide de la structure aux jeunes (107 € par mois) Aide de l'État à la structure sans but lucratif (100 € par mois)	Agence du Service Civique 09 74 48 18 40 (appel non surtaxé)
Pass Sport (100 M€)	Aide à la prise de licence dès 2021, destinée en priorité aux publics les plus fragiles	ANS
 Dispositif SESAME	Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans les plus défavorisés vers les métiers du sport et de l'animation,	katia.torres@sports.gouv.fr
 Aide à la rénovation thermique des équipements sportifs	Pour subventionner les projets de rénovation d'équipements sportifs structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, dojo, etc.) générant un gain de consommation énergétique par rapport à la situation initiale et pouvant être mis en œuvre rapidement.	Agence nationale du Sport : Agence-es@agencedusport.fr
FÉDÉRATIONS		
 Aide pour soutenir la reprise sportive et la prise de licences en cas de baisse ICONE PLAN DE RELANCE	Pour financer en urgence les actions de soutien à la reprise des clubs et pour accompagner les structures les plus en difficulté en raison de la crise sanitaire.	ANS
 Aides à la transformation numérique	Pour soutenir la transformation numérique indispensable du mouvement sportif en vue de développer de nouveaux services pour favoriser la pratique d'une activité sportive, diversifier les ressources financières des associations sportives.	Agence nationale du Sport : agence_dft@agencedusport.fr
Financement de missions de Service Civique	5 000 missions consacrées au sport pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap Aide de l'État aux jeunes (473 € nets par mois), Aide de la structure aux jeunes (107 € par mois) Aide de l'État à la structure sans but lucratif (100 € par mois)	Agence du Service Civique 09 74 48 18 40 (appel non surtaxé)
Fonds de compensation billetterie	Fédérations sportives, ligues professionnelles, organisateurs de manifestations sportives, associations et sociétés sportives	Direction des Sports du ministère chargé des Sports
CLUBS PROFESSIONNELS		
Fonds de compensation billetterie	Fédérations sportives, ligues professionnelles, organisateurs de manifestations sportives, associations et sociétés sportives	Direction des Sports du ministère chargé des Sports
Prêts Garantis par l'État (PGE)	La garantie de l'État s'élève à 70 % du montant du prêt. Pour les plus petites entreprises (PME), elle peut couvrir 90 % du prêt. Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires	Établissement bancaire / BPI France
Prêts Participatifs	Jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés ; 50 000 € pour les entreprises de 10 à 49 salariés, pour les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de PGE.	
Prise en charge de l'activité partielle	Pour les associations employées fermées totalement ou partiellement dès 1 salarié 100 % de leur rémunération nette dans la limite de 4,5 fois le SMIC	



Comité Départemental de Natation de Seine et Marne

INFO FLASH

MESURE DE SOUTIEN	DÉTAIL MESURE	CONTACT / INFORMATION
Fonds de solidarité	Aide financière (jusqu'à 10 000 € par mois) en cas de fermeture administrative ou de diminution du CA d'au moins 50 % pour couvrir les charges fixes indemnisation ou indemnisation à hauteur de 20 % du CA 2019 jusqu'à 200 K/mois (à partir de décembre 2020)	DDFIP https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro
Exonération de cotisations sociales patronales	Exonération de cotisations sociales patronales (hors retraite complémentaire) et une aide au paiement des cotisations égale à 20 % de la masse salariale.	www.urssaf.fr
ENTREPRISES		
Crédit d'impôt bailleur	Qui permet une réduction des charges fixes pour les entreprises jusqu'à 5 000 salariés, du secteur des loisirs sportifs marchands et de l'événementiel, fermées administrativement ou connaissant une baisse significative de leur CA	DDFIP Médiateur des entreprises
Prise en charge de l'activité partielle	Pour les associations employeuses fermées totalement ou partiellement dès 1 salarié 100 % de leur rémunération nette dans la limite de 4,5 fois le SMIC	http://directe.gouv.fr/
Prêts Garantis par l'État (PGE)	La garantie de l'État s'élève à 70 % du montant du prêt. Pour les plus petites entreprises (PME), elle peut couvrir 90 % du prêt. Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires	Établissement bancaire / BPI France
Prêts directs de l'État	Jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés ; 50 000 € pour les entreprises de 10 à 49 salariés, pour les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de PGE.	Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)
Fonds de solidarité pour toutes les entreprises faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public	Aide financière (jusqu'à 10 000 € par mois) en cas de fermeture administrative ou de diminution du CA d'au moins 50 % pour couvrir les charges fixes indemnisation ou indemnisation à hauteur de 20 % du CA 2019 jusqu'à 200 K/mois (à partir de décembre 2020)	DDFIP https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro
Fonds de solidarité pour les entreprises relevant des secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport (S1) qui restent ouvertes mais qui sont durablement touchées par la crise (sans critère de taille)	Aide financière (jusqu'à 10 000 €) ou indemnisation de 15 % de leur CA 2019. Pour les entreprises qui perdent plus de 20 % de leur CA, indemnisation à hauteur de 20 % du chiffre d'affaires jusqu'à 200 K €/mois (à partir de décembre 2020).	https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/FDS-entreprises-secteurS1-S1bis-02112020.pdf
Fonds de solidarité pour les entreprises relevant des secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport (S1bis) qui restent ouvertes mais qui sont durablement touchées par la crise (sans critère de taille)	Aide financière (jusqu'à 10 000 € par mois dans la limite de 80 % de perte du CA) en cas de diminution du CA d'au moins 50 % : • Pour les entreprises ayant débuté leur activité avant le 31 décembre 2019, elles devront également justifier soit avoir subi une perte de CA d'au moins 80 % pendant le 1 ^{er} confinement, soit avoir subi une perte de CA d'au moins 80 % en novembre 2020 par rapport à novembre 2019. • Pour les entreprises ayant débuté leur activité après le 1 ^{er} janvier 2020, elles devront également justifier avoir subi une perte de CA d'au moins 80 % durant la période comprise entre le 1 ^{er} novembre 2020 et le 30 novembre 2020 par rapport au CA réalisé entre la date de création de l'entreprise et le 30 novembre 2020 ramené sur 1 mois	https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/FDS-entreprises-secteurS1-S1bis-02112020.pdf
Fonds de solidarité pour toutes les autres entreprises de moins de 50 salariés restant ouvertes mais impactées par le confinement	Aide financière jusqu'à 1 500 € par mois dans le cadre d'une perte de plus de 50 % de leur CA	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro#
MESURE DE SOUTIEN		
Exonérations de cotisations sociales patronales	(Hors retraite complémentaire) et aide au paiement des cotisations égale à 20 % de la masse salariale pour les entreprises de moins de 250 salariés fermées administrativement ou subissant une perte de CA d'au moins 50 %	www.urssaf.fr
 Soutien financier pour prospecter à l'export	Pour soutenir les PME-ETI dans leurs démarches de prospection à l'export. Plusieurs dispositifs sont mobilisables dont le chèque relance export (frais participation à un Salon), le chèque relance Volontariat international en entreprise (envoi en mission d'un volontaire).	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/soutien-export
 Aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur	Soutien à l'investissement pour transformer et améliorer la production des entreprises (via des robots, des logiciels, la réalité virtuelle, etc.). Toutes les entreprises ayant un centre de production pourraient être intéressées, y compris dans les secteurs du sport	https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur
Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie	Pour les entreprises ayant des projets au-dessus de certains seuils (de 0,2 M€ à 1 M€ selon les secteurs)	p.relance@bpifrance.fr
Aide pour favoriser le recrutement en apprentissage et en contrat de professionnalisation	Pour les entreprises de moins de 250 salariés sans condition	0 805 549 549
PUBLICS (JEUNES, FAMILLES)		
Pass Sport	Aide à la prise de licence dès 2021, destinée en priorité aux publics les plus fragiles	
 Dispositif SESAME	Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans les plus défavorisés vers les métiers du sport et de l'animation	katia.torres@sports.gouv.fr
Séjours Vacances apprenantes	Pour les enfants et les jeunes scolarisés (3 à 17 ans) labellisés par l'État, ces séjours ouverts à toutes les familles associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour du sport, de la culture, du développement durable. Pour certains publics prioritaires, l'État verse une aide exceptionnelle permettant une quasi gratuité du séjour (entre 400 et 500 €).	DJEPVA : nathalie.bricnet@jeunesse-sports.gouv.fr et anne.sara@jeunesse-sports.gouv.fr ANCT : Helene.CHAPET@anct.gouv.fr DS : ds.1a@sports.gouv.fr
Financement de missions de Service Civique	5 000 missions consacrées au sport pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap Aide de l'État aux jeunes (473 € nets par mois), Aide de la structure aux jeunes (107 € par mois) Aide de l'État à la structure sans but lucratif (100 € par mois)	Agence du Service Civique 09 74 48 18 40 (appel non surtaxé)
COLLECTIVITÉS LOCALES		
 Aide à la rénovation thermique des équipements sportifs	Pour subventionner les projets de rénovation d'équipements sportifs structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, dojo, etc.) générant un gain de consommation énergétique par rapport à la situation initiale et pouvant être mis en œuvre rapidement.	Agence nationale du Sport : Agence-es@agencedusport.fr
Financement de missions de Service Civique	5 000 missions consacrées au sport pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap Aide de l'État aux jeunes (473 € nets par mois), Aide de la structure aux jeunes (107 € par mois) Aide de l'État à la structure sans but lucratif (100 € par mois)	Agence du Service Civique 09 74 48 18 40 (appel non surtaxé)



INFO FLASH



RENDEZ-VOUS DE LA FFN PRÉPARATION PHYSIQUE : LE DÉVELOPPEMENT DE LA VITESSE CHEZ LE NAGEUR

La Vitesse est une qualité physique majeure qui va permettre d'exécuter avec la plus haute rapidité un mouvement plus ou moins complexe. En natation cette qualité est incontournable et contribue à la construction de la performance des les plus jeunes catégories.

PUBLIC VISÉ

- Entraîneurs, directeurs techniques, étudiants STAPS etc.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable de maîtriser et mettre en œuvre les connaissances liées au développement des qualités physiques

CONTENUS DE LA FORMATION

- Définition
- Approche qualité-maturation âge
- Méthodes de développement
- Illustration pratique—séance type
- Evaluation

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Support visio
- Echanges et partages d'expérience

INTERVENANTE

Cécile DUCHATEAU, CTS Centre Val de Loire, Référente nationale Préparation Physique FFN Optimisation de la Performance

Formation limitée à 100 places



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Vendredi 12 février 2021
de 9h00 à 12h00
Connexion à partir de
8h45

Volume horaire : 3 heures

LIEU DE FORMATION

Formation en distanciel.
Utilisation de Zoom

CONTACT & INSCRIPTIONS

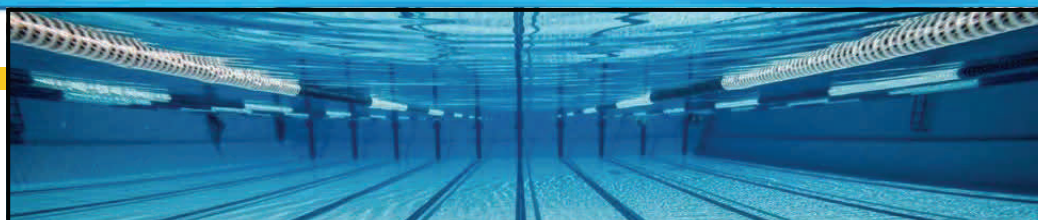
Inscription via le lien suivant
avant le mercredi 10 février
2021

[https://forms.gle/
uKD6XL7sx9mbuzhTA](https://forms.gle/uKD6XL7sx9mbuzhTA)

Valentin MATHOU,
INFAN
01.70.48.45.51

Institut National de Formation
des Activités de la Natation
Fédération Française de Natation
104 rue Martre, CS 70052,
92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :
11753454075
Numéro SIRET :
775 695 802 00063
Code APE :
93 12 Z





INFO FLASH



COÛT DE LA FORMATION

Entraîneurs Salariés / Bénévoles	
Frais pédagogiques	50 euros

Paiement par virement bancaire exclusivement

Relevé d'identité bancaire—INFAN

CIC Crédit Industriel et Commercial					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Cle	Devise	Domiciliation
30066	10781	00020383303	07	EUR	CIC PARIS JAURES
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	3006	6107	6100	0203	6330 307
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CIC PARIS JAURES 125 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS ☎ 01 53 35 43 87			INFAN 104 RUE MARTRE CS 70052 92563 CLICHY CEDEX		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Vendredi 12 février 2021
de 9h00 à 12h00
Connexion à partir de 8h45

Volume horaire : 3 heures

LIEU DE FORMATION

Formation en distanciel,
Utilisation de Zoom

CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant
avant le **mercredi 10 février 2021**



Vous pouvez contacter cette association : Colosse aux Pieds d'argile si vous êtes confrontés à ce genre de situation dans le milieu sportif.



L'ASSOCIATION «**Colosse aux pieds d'argile**» a pour mission la prévention et la sensibilisation aux risques pédophiles dans les milieux sportifs. Elle a aussi pour objectif l'accompagnement et l'aide aux victimes.

07 50 85 47 10

ASSOCIATION Colosse aux pieds d'argile
345, rue René Loustalot - 40990 Saint Paul lès Dax
Contact: contact@colosseauxpiedsdargile.com

Association Colosse aux pieds d'argile @COLOSSEPIEDSDAR

www.colosseauxpiedsdargile.org

